



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Médiator

Question au Gouvernement n° 2686

Texte de la question

MÉDICAMENT MEDIATOR

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Domergue. Ma question s'adresse à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, et c'est sur ce dernier aspect, monsieur le ministre, que je souhaiterais vous interroger. À peine arrivé à la tête de ce grand ministère, vous vous trouvez face à un problème de santé publique : ce que la presse appelle la toxicité du Mediator.

On ne peut pourtant pas dire que la France appartienne au groupe des pays laxistes en matière de sécurité sanitaire : nous disposons de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, de la Haute Autorité de santé ; la France a inscrit dans sa constitution le principe de précaution.

Le Mediator est un médicament anti-diabétique, qui a été utilisé *largamane*, au-delà de ses indications initiales, chez les personnes en surpoids en tant que médicament coupe-faim. C'est dire si l'utilisation de ce produit a été vaste : de très nombreuses personnes ont donc été concernées.

À ce jour, les Français se posent des questions, face aux articles de presse selon lesquels un rapport fait état de plusieurs centaines de décès imputables à ce médicament. Monsieur le ministre, les Français attendent des réponses : alors que des signaux d'alerte ont été donnés dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis dès 1997 et dans d'autres pays d'Europe où le médicament a été interdit, la France a attendu le mois de novembre 2009 pour retirer ce médicament de la vente. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ?

Du côté de la prévention, il faut rassurer les Français. De nombreux patients ont pris ce médicament : quels sont les risques encourus ? Quelle attitude doivent adopter ceux qui ont été confrontés à ce produit ?

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, vous connaissez bien le secteur de la santé, et sur un sujet comme celui-ci, notre priorité, vous le savez, ce sont les patients.

Mme Jacqueline Fraysse. Si c'était vrai, on n'aurait pas attendu si longtemps pour interdire ce produit !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Le message que nous devons adresser à l'ensemble des patients qui se sont vu prescrire le Mediator, c'est de consulter leur médecin généraliste, en particulier ceux qui ont utilisé ce médicament pendant au moins trois mois au cours des quatre dernières années.

J'ai demandé à l'Assurance maladie d'écrire à l'ensemble des patients concernés, afin de leur demander de se rendre chez leur médecin traitant : je vous le dis ici, comme je l'ai déjà dit ce matin avec Nora Berra, et ce message, je veux aussi l'adresser à l'ensemble des médecins généralistes.

Il est aussi important de dire qu'une étude de la Caisse nationale d'assurance maladie, qui a conclu à un risque avéré, a amené l'AFSSAPS à retirer le Mediator du marché.

Dans votre question, vous parliez de pays européens ; je pense que vous faisiez allusion à l'Espagne et au Portugal. Ceux-ci n'ont pas décidé de retirer ce produit du marché ; c'est le laboratoire qui a cessé de le commercialiser, certainement - j'attends sur ce point des éléments supplémentaires - parce que le nombre d'utilisateurs était insuffisant.

Nora Berra et moi-même avons décidé de confier une mission à l'Inspection générale des affaires sociales, afin de savoir tout ce que nous devons savoir sur le sujet, mais aussi afin de renforcer les études post-AMM - les études réalisées lorsque le médicament est déjà sur le marché - de façon à déceler les signaux faibles, voire

très faibles, c'est-à-dire lorsque quelques personnes seulement présentent des symptômes inquiétants. Dans ce type de cas, nous devons être plus efficaces. Voilà quelques-unes des pistes que je souhaite voir explorer par la mission de l'IGAS.

C'est là un enjeu de santé publique. Je veux, comme l'a fait Roselyne Bachelot, renforcer encore et encore la sécurité sanitaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2686

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 novembre 2010